

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de MME WIEL Monique, Maire

Membres présents : M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, JM CURNILLON, D. GOUDARD, O. JOLY, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, M. REYFUSS, P. PARE, M. PUDDU, G. RAMAKERS, P. ROBIN, E. STUTZ ; K. SUTTER, M. WIEL

Commission consultative : G. REMILLIEUX, G. LACROIX, S. TISSOT

Excusés : JL LEBOEUF, E PUITIN, B. AUDRY, C. BAZIN

Secrétaire de séance : Alain MONCEL

Convocation et affichage : 3 septembre 2014

Approbation du dernier compte rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Intervention ONF sur la gestion forestière

Madame le Maire donne la parole à Loïc Ducrozet, agent ONF en charge de la gestion de la forêt communale. Il présente le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2014-2033, établi par l'ONF dont les grandes lignes avaient été définies par l'ancienne municipalité.

La surface actuelle de la forêt est de 408.06 ha dont une grande proportion est située sur des stations peu favorables à la production de bois. La forêt présente un grand peuplement de pin Weymouth.

Plusieurs choix sont possibles, différents selon les parcelles :

- Sylviculture douce, récoltes basées sur le maintien d'un capital sur pied à l'équilibre et renouvellement par petites trouées
- Conservation des peuplements en place en laissant grossir les gros bois, à terme au-delà des diamètres demandés par la filière bois
- Accélération du renouvellement par plantation en plein après coupes rases

La municipalité précédente avait opté pour une accélération du renouvellement par plantation pour les bois de Treffort, et pour une récolte progressive des gros bois, un renouvellement par les trouées ainsi créées avec assistance par plantation par points d'appui à coût modéré pour les bois de Cuisiat. Concernant l'aménagement touristique, aucune option n'avait été retenue, la commune souhaitant maintenir ses efforts autour du plan d'eau. L'objectif de ces choix est de limiter les investissements trop lourds tout en permettant de capitaliser la forêt.

Le prix de vente du bois reste faible même si on détecte une légère remontée depuis 3 ou 4 ans. Les estimations font apparaître une recette brute annuelle de 23 845 € pour un total de dépenses de 17 924 €. Les plantations coûtent cher et quelques problèmes sanitaires (dont la rouille vésiculeuse sur le pin Weymouth) freinent l'exploitation.

Le dossier complet concernant cet aménagement forestier est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

Retenue de garantie contentieux de 2006

Madame le maire explique au conseil que suite à un contentieux datant de 2006 relatif aux travaux réalisés sur la Maison Paillard, la trésorerie nous informe qu'une somme de 10 054.29 € correspondant à des retenues de garantie n'a jamais été remboursée. Mme le maire précise qu'en 2006, une proposition transactionnelle avait été formulée par l'avocat de l'entreprise en cause et il avait été décidé que les parties en restent là, sans formuler aucune réclamation de part et d'autre. Le conseil de l'époque avait accepté de ne pas poursuivre la procédure et de clôturer le dossier en l'état. Mme le maire propose donc au conseil d'émettre un titre de recette pour régulariser la somme en instance depuis 2006. Accord du conseil à l'unanimité.

Plan de financement aménagement de la CCTER

Mme le maire informe le conseil qu'une subvention de 85 352 € avait été pré-réservée par le Conseil Général pour le projet d'aménagement du siège de la communauté de communes. Pour régulariser le dossier et pouvoir percevoir cette subvention, il convient d'approuver le plan de financement définitif de cette opération qui est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Montant des travaux	609 059 €	
Subvention CAF		24 560 €
Réserve parlementaire		30 000 €
Subvention FIPHFP		40 200 €
Subvention la Mure Bianco		4 339 €
DETR		60 000 €
Subvention Conseil Général		85 352 €
Fonds propres de la commune		364 608 €

Le conseil valide ce plan de financement

Convention de dématérialisation avec la préfecture

Mme le maire explique au conseil que la commune s'était engagée dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et qu'une convention avait été signée avec la préfecture. La durée de validité de cette convention arrivant à échéance le 31/10/2014, il convient de la renouveler.

Accord du conseil à l'unanimité.

Décision modificative réseau de chaleur

Des travaux de broyage ayant été réalisés pour constituer un stock de plaquettes (environ 2 ans), il s'avère nécessaire d'augmenter les crédits prévus au chapitre 011 de 6 000 €. Ces dépenses seront compensées par des recettes de vente d'énergie.

Accord du conseil à l'unanimité pour cette décision budgétaire modificative.

Consultation bureaux de contrôle foyer des personnes âgées et camping.

Mme le maire informe le conseil que suite à consultation, c'est le cabinet QUALICONSULT qui a été retenu pour un montant de 4465 € (missions CSPS, amiante, plomb et contrôle technique) dans le cadre du projet d'aménagement du foyer des mousserons et du relais assistantes maternelles. Ce cabinet se chargera aussi du diagnostic amiante et plomb relatif à la rénovation des sanitaires du camping pour un montant de 450 €

Point sur les travaux en cours

Sanitaires du camping : suite à l'étude lancée par la précédente municipalité, les 3 blocs sanitaires font faire l'objet d'une grande rénovation. Les travaux de réhabilitation des réseaux vont également commencer sous peu, une grande partie des travaux sera réalisée par l'équipe technique communale.

Enfouissement des réseaux chemin de St Michel

Mme le maire présente les plans de financement proposés par le syndicat d'Electricité de l'Ain

Mise en souterrain du réseau basse tension

- Montant des travaux : 133 100 €
- Participation de la commune : 13 310 €

Mise en souterrain du réseau de télécommunication

- Montant des travaux : 39 200 €
- Participation communale : 27 440 €

Eclairage public

- Montant des travaux 28 800 €
- Participation communale 12 807 €

Ces plans de financement sont validés par le conseil municipal

Travaux dans le lotissement St Michel : ces travaux consistent principalement à la réalisation d'un parking et à l'aménagement des PAV. Les services techniques ont commencé et l'entreprise Roger Martin SN2V devrait prendre le relais fin septembre pour une durée de travaux d'environ 2 mois.

Contrats d'apprentissage

Mme le maire informe le conseil de la signature de 2 contrats d'apprentissage avec des jeunes de 16 ans qui font une formation en alternance avec le CFA des Sardières dans le domaine des Espaces Verts. Compte-tenu de leur âge, leur rémunération s'élève à 25 % du SMIC. Ces jeunes, habitant loin de la commune, un appel est fait pour leur proposer une chambre chez l'habitant. Une candidature d'un jeune de la commune est actuellement à l'étude.

Tarifs vente de livres de la médiathèque

Suite au désherbage de la bibliothèque, un certain nombre de livres doit sortir des stocks. Il est proposé de faire un stand « bibliothèque » à l'occasion du vide grenier organisé par Le sou des écoles afin de mettre ces livres en vente, l'objectif principal étant de faire connaître la

bibliothèque et d'attirer de nouveaux publics. Le conseil accepte le prix de vente unique de 0.50 € le livre.

Bail de location de la boucherie

Mme le maire explique que le bail de la boucherie tel qu'il est rédigé actuellement engendre, du fait de son mode d'indexation, une augmentation de 20 %. Cette augmentation excessive vient du fait que le bail avait été établi à l'origine avec une option d'achat qui aurait permis de déduire les loyers payés. Le boucher n'ayant pas souhaité lever l'option d'achat, l'indexation prévue n'est plus en corrélation avec la réalité. Mme le maire propose donc de maintenir pour 2014 le loyer à 950 € et de l'indexer à compter du 1^{er} juin 2015 sur la base de l'indice des loyers commerciaux (plus en adéquation avec l'activité commerciale). L'indice de base sera l'indice du 1^{er} trimestre 2013 et l'indice de référence sera le dernier indice connu au moment de la révision.

Accord du conseil à l'unanimité pour cette proposition

Baux de chasse

Les baux de chasse ont été signés le 8 septembre pour une durée de 9 ans. Le prix de location de Treffort a été aligné sur celui de Cuisiat (2,13 € à l'hectare). Certains conseillers auraient souhaité que l'origine de cette différence ait été recherchée avant d'appliquer cette augmentation. Il est à noter que les terrains privés loués aux sociétés de chasse sont au tarif de plus de 3 euros/ha.

Les présidents se sont engagés à signaler clairement par affichage sur la place de Treffort et de Cuisiat les lieux où seront effectuées les battues et à mettre à jour ces informations à destination de la population. La chasse est interdite les mardi, mercredi et vendredi sauf si ces jours sont fériés.

Rénovation de la mairie

Une réunion de travail est prévue le 14 octobre avec un architecte de la DDT pour relancer le dossier « rénovation de la mairie ». La commission de travail se réunira donc le 24 septembre et le 1^{er} octobre à 20 H 30 pour faire part de ses idées et s'approprier la démarche qui avait été initiée par la précédente municipalité.

Tour des commissions

Associations / sport : La municipalité compte sur la présence des référents lors du forum des associations ce samedi. La commission a étudié la convention de mise à disposition des équipements proposée par le club de foot. Une réponse leur a été faite et il est envisagé de faire une convention de ce type avec chaque club de sport. Certains élus pensent qu'il serait judicieux de faire connaître à la population, l'offre globale de tout ce qui est possible de faire sur le territoire de la communauté de communes. La commission communication étudie un outil informatique qui puisse recenser toutes ces informations et être accessible à tous. A noter la création d'une page facebook « communauté de communes » depuis le 9 septembre 2014. Le 25 octobre seront fêtés les 20 ans d'existence de la CCTER, tous les acteurs associatifs et économiques sont invités à cette occasion à venir présenter leurs activités.

Aménagement foncier de la forêt : Suite à la présentation de l'avant-projet par le bureau d'étude, le Conseil Général a été relancé pour la constitution de la commission chargée de mettre en place cet aménagement.

Scolarité : 316 enfants sont inscrits à l'école de Treffort-Cuisiat. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions et les TAP (temps d'activités périscolaires) ont été mis en place. 25 intervenants proposent des activités aux enfants. Un gros investissement a été fait par Mme MOISSONNIER, ATSEM, qui a pris en charge la coordination des TAP. Une réunion avec les familles, la cantine, le centre de loisirs et l'école est prévue jeudi 11 septembre. Un nouveau questionnaire devra certainement être redistribué aux parents afin de lever un maximum d'incertitudes quant aux questions de départ des enfants le soir. Il est envisagé de mettre en place un carnet de liaison spécial « tap ». La commune percevra de l'Etat, 50 € par enfants inscrits à l'école. Une convention PEDT est en cours d'achèvement.

Communication : Le site internet est en cours de restructuration.

Environnement : la commission se réunira fin septembre avec pour projet l'étude d'une voie douce.

Culture : la commission travaille sur les commémorations du 11 novembre et du 8 mai.

Aménagement des villages : Une réunion est prévue fin septembre avec une visite du patrimoine du village. A l'étude également les problèmes de sécurité des arrêts de cars de Cuisiat et de Gaz de Ban. A noter que les arrêts de cars aux Bourdonnières ont été regroupés en un seul situé sous le préau.

Voirie : au niveau de la CCTER, toutes les voies sont en train d'être répertoriées. Les travaux 2014 commenceront la semaine prochaine.

Economie : une rencontre avec les commerçants et la CCI a eu lieu le 9 septembre. Au cours de cette réunion, la CCI a exposé les différents appuis aux commerçants et les moyens d'accompagnement dont disposait la commune pour le développement des commerces. Les commerçants mènent une réflexion sur le renouvellement de la manifestation de fin d'année.

Questions diverses

Le conseil donne son accord pour délibérer sur des points non inscrits à l'ordre du jour.

Subvention toiture : une subvention de 540 € est allouée pour la rénovation d'une toiture rue Bon Gravier

Four banal : Jusqu'à maintenant, la mise à disposition gratuite du four banal était limitée aux seules associations de la commune. Mme le maire souhaite étendre le prêt à tous les habitants. Le conseil estime que compte-tenu des consignes d'utilisation, il faut mieux attendre l'avis des responsables (et notamment celui de M. THEVENARD, spécialiste en la matière). La décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Oxyrace : cette manifestation a été un grand succès puisque 662 participants venus de toute la France ont été recensés, ce qui la classe au 2^{ème} rang en France. Cet événement permet de faire connaître le site, même si certains regrettent le peu de retombées immédiates sur l'économie locale (très peu de visiteurs et de consommateurs). Mme le maire fait part de sa

déception de voir si peu d'élus présents. En tant qu'élus, elle estime qu'il faut soutenir ce genre d'évènements. Certains conseillers suggèrent de faire des tarifs préférentiels pour les jeunes du village, les frais d'inscription, même s'ils sont moins élevés qu'ailleurs, étant rédhibitoires pour des jeunes sans revenus. Il est rappelé que la commune fait déjà un gros effort en accordant une subvention et en mettant à disposition son personnel technique.

Elections sénatoriales : elles auront lieu le 28 septembre

Conférence des Maires : le 2 octobre, CAP 3 B organise une conférence au cours de laquelle un diagnostic du territoire sera présenté. Les élus intéressés pour participer à cette conférence doivent se faire connaître avant le 24/09.

Lutte contre la mucoviscidose : les virades de l'espoir auront lieu le 28 septembre.

Journée des fruits d'automne : 18 et 19 octobre. L'association recherche des bénévoles pour aider à l'organisation.

Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain : le rapport d'activité et le compte administratif 2013 sont consultables en mairie.

Ambroisie : Certains conseillers font part de leur inquiétude quant à la prolifération de l'ambroisie. 10 à 12 % des habitants seraient concernés par les allergies causées par cette plante. Cette année une grande parcelle a été infestée et certains auraient souhaité une réaction plus énergique de la municipalité. Mme le maire et M. CURNILLON, référent ambroisie pour la commune, expliquent qu'une rencontre a eu lieu avec l'exploitant concerné, la chambre d'agriculture et l'Agence Régionale de Santé. La décision qui a été prise en concertation a été de laisser la parcelle en l'état, afin de laisser le soja venir à maturité. Il a été demandé également de semer cette parcelle en blé l'année prochaine pour pouvoir mieux surveiller et traiter cette parcelle. La population est assez vigilante et alerte la mairie sur les endroits contaminés. Sur les parties non cultivées, dès qu'elle est détectée, l'ambroisie est immédiatement arrachée.

Certains conseillers insistent toutefois sur la nécessité de mettre en place un véritable plan d'attaque et souhaiteraient que des mesures soient prises afin d'éviter une dissémination des graines. Un arrêté préfectoral du 3 juin 2013 reprend les obligations de lutte préventive et curative pour les propriétaires de terrains contaminés et les prérogatives des maires en matière de police pour éradiquer la plante. C'est un sujet à ne pas négliger et certains demandent si le maire envisage de faire usage de son pouvoir de police. Mme le Maire rappelle que la municipalité, consciente de ce problème de santé publique, est impliquée dans cette lutte, et que les exploitants du territoire, concernés, ont été rencontrés et informés de l'obligation de combattre l'ambroisie. Madame le maire et M. CURNILLON resteront vigilants sur les moyens utilisés pour limiter la propagation des graines.

Prochaine séance : 16 octobre 2014

La séance est levée à 00 H 00